

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2008

## Délibérations du Conseil Municipal

-----°°°°-----

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

### *Ville de Saint-André*

L'An Deux Mil huit, le 26 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE s'est réuni dans le salon d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Olivier HENNO, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Nombre de membres en exercice : 33**

**Etaient Présents** : Thérèse DUTRIAUX, Eric MIELKE, Pascale LAHOUSTE, Jean Pierre EURIN, Christelle DELEBARRE, Philippe CALAIS, Rudy DELAPLACE, Elisabeth MASSE, Jean TALMAN, Thérèse BAUDE, Anny CAGNON, Thérèse VIEMON, Daniel BOUCAUT, Francis BAEKELANDT, Roselyne DEBLONDE, Alain BRICOUT, Claude WASILKOWSKI, André DUBREUCQ, Marie Hélène FOLLET, Bernard MAGRO, Martine DEMUYS, Jean Luc BONTE, Géraldine MELON, Elsa MATON, Christophe LYOEN, Jonathan RENARD, Ghislaine CAVROT, Paul LAUERIERE, Hélène PARRA, Jean Michel LIEVIN.

**Ont donné procuration :**

M. Sylvain BILLAU

à

M. Hélène PARRA

**Etait absent** : M. Jean Pierre HOUZET

**Secrétaire de Séance** M. Jonathan RENARD

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU 26 MARS 2008**

*En préambule Monsieur le Maire signale qu'ont été déposés sur table deux documents :*

- *La liste des marchés publics conclus en 2007*
- *La délibération complémentaire de celle concernant les indemnités de fonction*

## **APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2008**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008**

*Monsieur LAUERIERE a le sentiment que les propos de Monsieur le Maire étaient plus généreux dans la parole que ce qui est retranscrit dans le procès-verbal.  
Monsieur le Maire demande que cela soit retranscrit dans le procès-verbal.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **OBJET : INDEMNITES DES ELUS**

Dans la limite des taux maxima, le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Le montant des plafonds des indemnités de fonction allouées au maire est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article 2123-23 du code général des collectivités territoriales.

### **Réglementation**

Montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées  
(A titre indicatif valeur au 1/3/2008  
de l'indice brut 1015, Indice Majoré 821 – 3 741,26 €mensuel)

### **Maire**

Strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants –  
Commune attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine  
90 % de l'indice brut 1015

**Adjoint**

Strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants –  
Commune attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine  
33 % de l'indice brut 1015

**Conseiller municipal**

Dans la limite de l'enveloppe globale, c'est-à-dire de l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes en exercice, l'indemnisation peut être :

- soit en sa seule qualité de conseiller municipal de 6 % au maximum de l'indice brut 1015.
- soit au titre d'une délégation de fonction, étant entendu qu'elle n'est pas cumulable avec celle perçue en qualité de conseiller municipal.

Dans ces deux cas, l'indemnité doit répondre à deux critères :

- elle ne peut être supérieure à celles du maire ou des adjoints, dont les tâches sont plus prenantes ;
- elle doit s'inscrire dans l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maire et adjoints.

**Répartition effective des indemnités de fonction à compter du**  
**26 mars 2008**

**Calcul de l'enveloppe maximale autorisée**

(Valeur au 1/3/2008 - revalorisée automatiquement à chaque augmentation de la valeur du point de la FPT –  
Indice brut 1015, Indice Majoré 821 – 3 741,26 € mensuel)

Maire : 90 % de l'IB 1015 (3 367,13 €)

9 Adjointes au Maire : 33 % de l'IB 1015 (1 234,61 € x 9 adjoints = 11 111,49 €)

Soit une enveloppe maximale de **14 478,62 € mensuel**

**Propositions de répartition**

Indemnité du Maire :  
87,30 % de l'indice brut 1015

Indemnité d'un adjoint :  
24,09 % de l'indice brut 1015

Conseiller municipal délégué :  
7,80 % de l'indice brut 1015

Conseiller municipal:  
2,40 % de l'indice brut 1015

## REPARTITION DES INDEMNITES DE FONCTIONS ELUS

CIVILITE	PRENOM	NOM	FONCTIONS	POURCENTAGE VERSE	VALEUR MENS. AU 1/3/2008
Monsieur	Olivier	HENNO	MAIRE	87,30 % de l'I.B. 1015	3 266.12 €
Madame	Thérèse	DUTRIAUX	Adjointe au Maire	24,09 % de l'IB 1015	901.27 €
Monsieur	Eric	MIELKE	Adjoint au Maire	24,09 % de l'IB 1015	901.27 €
Madame	Pascale	LAHOUSTE	Adjointe au Maire	24,09 % de l'IB 1015	901.27 €
Monsieur	Jean-Pierre	EURIN	Adjoint au Maire	24,09 % de l'IB 1015	901.27 €
Madame	Christelle	DELEBARRE	Adjointe au Maire	24,09 % de l'IB 1015	901.27 €
Monsieur	Philippe	CALAIS	Adjoint au Maire	24,09 % de l'IB 1015	901.27 €
Monsieur	Rudy	DELAPLACE	Adjoint au Maire	24,09 % de l'IB 1015	901.27 €
Madame	Elisabeth	MASSE	Adjointe au Maire	24,09 % de l'IB 1015	901.27 €
Monsieur	Jean	TALMAN	Adjoint au Maire	24,09 % de l'IB 1015	901.27 €
Madame	Thérèse	BAUDE	Conseillère municipale	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Madame	Anny	CAGNON	Conseillère municipale	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Madame	Thérèse	VIEMON	Conseillère municipale déléguée	7.80 % de l'IB 1015	291.82 €
Monsieur	Daniel	BOUCAUT	Conseiller municipal	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Monsieur	Francis	BAEKELANDT	Conseiller municipal délégué	7.80 % de l'IB 1015	291.82 €
Madame	Roselyne	DEBLONDE	Conseillère municipale	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €

CIVILITE	PRENOM	NOM	FONCTIONS	POURCENTAGE VERSE	VALEUR MENS. AU 1/3/2008
Monsieur	Alain	BRICOUT	Conseiller municipal	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Madame	Claude	WASILKOWSKI	Conseillère municipale	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Monsieur	André	DUBREUCQ	Conseiller municipal délégué	7.80 % de l'IB 1015	291.82 €
Madame	Marie-Hélène	FOLLET	Conseillère municipale	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Monsieur	Bernard	MAGRO	Conseiller municipal délégué	7.80 % de l'IB 1015	291.82 €
Madame	Martine	DEMUYS	Conseillère municipale déléguée	7.80 % de l'IB 1015	291.82 €
Monsieur	Jean-Luc	BONTE	Conseiller municipal	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Madame	Géraldine	MELON	Conseillère municipale	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Madame	Elsa	MATON	Conseillère municipale	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Monsieur	Christophe	LYOEN	Conseiller municipal	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Monsieur	Jonathan	RENARD	Conseiller municipal	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Madame	Ghislaine	CAVROT	Conseillère municipale	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Monsieur	Paul	LAUERIERE	Conseiller municipal	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Monsieur	Jean Pierre	HOUZET	Conseiller municipal	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Monsieur	Sylvain	BILLAU	Conseiller municipal	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Madame	Hélène	PARRA	Conseillère municipale	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
Monsieur	Jean Michel	LIEVIN	Conseiller municipal	2.40 % de l'IB 1015	89.79 €
				<b>TOTAL MENSUEL</b>	<b>14 452.87 €</b>

*Monsieur le Maire procède à une lecture détaillée de la délibération.*

*Monsieur LAUERIERE signale que durant la campagne, son équipe avait pris l'engagement que si elle était élue, elle baisserait le montant global des indemnités. C'est la raison pour laquelle, il ne participera pas au vote sur cette question, sachant que la répartition est le choix de la majorité.*

Concernant la démocratie, il poursuit en disant, que dans un cadre législatif déterminé par l'Etat, les Collectivités Locales ont des obligations imprécises que chaque majorité interprète à sa guise. Monsieur LAUERIERE évoque successivement :

- la place laissée dans le bulletin municipal qui est assez limitée,
- le refus d'accorder à l'opposition d'avoir une photo dans le bulletin municipal,
- la situation du local d'opposition qui n'est pas compatible avec l'accueil du public et même pour y tenir une réunion,
- les moyens mis à disposition.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques et passe cette question aux voix

**ADOPTÉE 28 VOIX POUR  
4 NON PARTICIPATIONS AU VOTE  
(Mmes CAVROT, PARRA, Mrs  
LAUERIERE, BILLAU par procuration)**

**OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU  
TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES  
COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il vous est proposé :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précitée et sera attribuée à Monsieur Michel VANDENBUSSCHE, Trésorier Principal de la Commune de Saint André.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE  
(Article L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES).**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L.2122-22 prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire une partie de ses attributions, pour la durée du Mandat.

Le Maire peut ainsi être chargé :

- 1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2°) De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3°) De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 5°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6°) De passer les contrats d'assurance;
- 7°) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 11°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
- 12°) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13°) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;

14°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;

15°) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal;

16°) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal. Cette délégation concerne ainsi l'ensemble des contentieux portés devant les juridictions administratives (notamment les recours pour excès de pouvoirs, les recours de pléines juridictions, recours en annulation et recours en interprétation) mais aussi devant les juridictions civiles, pénales ou financières. Il s'agit également des constitutions de partie civile présentée au nom de la Commune près du Tribunal de Grande Instance avec demande de réparations du préjudice subi (dommages et intérêts) notamment pour les dégradations, destructions ou détériorations volontaires ou non de bâtiments ou biens publics, menaces, outrages à agent ou acte de rébellion, vol ou récidive de vols avec ou non effraction.

Les décisions du Maire prises en application de la présente (ester en justice ou mandatement d'avocat aux fins de représentation de la Commune) feront l'objet, pendant toute la durée du mandat, d'un compte-rendu, par ses soins, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal pour la période courant depuis la dernière session de l'Assemblée.

17°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal,

18°) De donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

19°) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagements concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

20°) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal,

21°) D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme (préemption sur les fonds de commerce),

22°) D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de faire application des dispositions précitées étant entendu que l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les décisions prises par Le Maire en vertu du précédent article sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets.

L'exercice de cette délégation sera assuré par le 1er Adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à toute ou partie de cette délégation.

*Monsieur Le Maire explique le principe de cette délibération classique et souligne que chaque décision du maire prise dans ce cadre est explicitée en séance du Conseil Municipal.*

*Madame PARRA souhaite intervenir par rapport au paragraphe 21 relatif à la préemption sur les fonds de commerce. Elle estime qu'il est important que le Conseil Municipal en discute le moment venu.*

*Monsieur le Maire répond que bien évidemment cette délibération existe pour donner la possibilité au Maire d'agir entre deux conseils municipaux, si les délais l'exigent sachant que l'idéal est de pouvoir préparer ces décisions en amont.*

*Il souligne que de toute façon ces décisions sont reprises en Conseil Municipal.*

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>
------------------------------

### **OBJET : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION DE LEURS MEMBRES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal la création, pour la durée du mandat de Commissions Municipales.

Il vous est proposé de créer les commissions suivantes :

- Commission Santé, Prévention, Développement Durable, Agenda 21
- Commission Travaux, Environnement, Voirie, Accessibilité, Sécurité des bâtiments
- Commission Citoyenneté, Vie des quartiers, Sécurité dans la Ville, Cimetière
- Commission Associations, Sport, Relations Internationales, Affaires Patriotiques
- Commission Urbanisme, Suivi des Marchés Publics, Développement Economique
- Commission Animation, Culture, Communication
- Commission Finances
- Commission Enseignement, Jeunesse, Restauration Scolaire, Enfance, Petite Enfance
- Commission Affaires Sociales, Logement, Solidarité, Personnes Agées

et de désigner les membres suivants :

**Commission Santé, Prévention, Développement Durable, Agenda 21 :**

- Thérèse DUTRIAUX
- Jean TALMAN
- Thérèse VIEMON
- Bernard MAGRO
- Anny CAGNON
- Thérèse BAUDE
- Hélène PARRA

**Commission Travaux, Environnement, Voirie, Accessibilité, Sécurité des bâtiments**

- Eric MIELKE
- Thérèse DUTRIAUX
- André DUBREUCQ
- Francis BAEKELANDT
- Thérèse BAUDE
- Christophe LYOEN
- Elsa MATON
- Paul LAUERIERE
- Jean Michel LIEVIN

**Commission Citoyenneté, Vie des quartiers, Sécurité dans la Ville, Cimetière**

- Pascale LAHOUSTE
- Jean TALMAN
- André DUBREUCQ
- Claude WASILKOWSKI
- Roselyne DEBLONDE
- Jean-Luc BONTE
- Sylvain BILLAU

**Commission Associations, Sport, Relations Internationales, Affaires Patriotiques**

- Jean-Pierre EURIN
- Christelle DELEBARRE
- André DUBREUCQ
- Alain BRICOUT
- Géraldine MELON
- Claude WASILKOWSKI
- Roselyne DEBLONDE
- Jean-Luc BONTE
- Daniel BOUCAUT
- Ghislaine CAVROT
- Jean Michel LIEVIN

**Commission Urbanisme, Suivi des Marchés Publics, Développement Economique**

- **Jean-Pierre EURIN**
- **Eric MIELKE**
- **Philippe CALAIS**
- **Elisabeth MASSE**
- **Francis BAEKELANDT**
- **Martine DEMUYS**
- **Elsa MATON**
- **Paul LAUERIERE**
- **Jean Michel LIEVIN**

**Commission Animation, Culture, Communication**

- **Christelle DELEBARRE**
- **Alain BRICOUT**
- **Martine DEMUYS**
- **Jean-Luc BONTE**
- **Daniel BOUCAUT**
- **Hélène PARRA**

**Commission Finances**

- **Philippe CALAIS**
- **Rudy DELAPLACE**
- **Bernard MAGRO**
- **Christophe LYOEN**
- **Géraldine MELON**
- **Sylvain BILLAU**

**Commission Enseignement, Jeunesse, Restauration Scolaire, Enfance, Petite Enfance**

- **Rudy DELAPLACE**
- **Thérèse VIEMON**
- **Bernard MAGRO**
- **Christophe LYOEN**
- **Marie-Hélène FOLLET**
- **Jonathan RENARD**
- **Paul LAUERIERE**

**Commission Affaires Sociales, Logement, Solidarité, Personnes Agées, Personnes Handicapées**

- **Elisabeth MASSE**
- **Pascale LAHOUSTE**
- **Marie-Hélène FOLLET**
- **Claude WASILKOWSKI**
- **Thérèse BAUDE**
- **Anny CAGNON**
- **Jonathan RENARD**
- **Ghislaine CAVROT**

*Monsieur le Maire procède à la lecture des commissions créées. Il propose que chaque élu s'inscrive à deux ou, exceptionnellement, à trois commissions. Il propose à la liste « St André Demain Saint André Devant » d'être présente dans chaque commission et à Monsieur Jean-Michel LIEVIN de s'inscrire dans trois commissions.*

*Monsieur le Maire souhaite que ces commissions soient un lieu de travail et de transparence à l'image du conseil municipal qui est l'occasion d'un travail collectif car il est la représentation de toutes les andrésiennes et tous les andrésiens.*

*Monsieur le Maire pense que le travail en commission est la forme la plus élaborée de la transparence avec l'application de la proportionnelle, sachant que celle-ci ne s'exerce, en principe, qu'à partir de huit membres. Néanmoins, Monsieur le Maire souhaite dépasser ces règles de proportionnalité, pour associer toutes les tendances et notamment aux commissions d'appel d'offres et des impôts.*

*Monsieur le Maire note que dans le précédent mandat, les commissions étaient totalement connectées à la vie du conseil municipal : elles se réunissaient avant les conseils municipaux pour débattre des délibérations à l'ordre du jour et proposées au vote des conseillers municipaux.*

*Il souhaite que, désormais, les commissions aillent au-delà de cela et qu'elles soient des lieux de débats déconnectés du planning des séances du conseil municipal, même si elles doivent continuer à se réunir pour préparer les conseils municipaux.*

*Ces commissions, selon le thème à l'ordre du jour, pourront être ouvertes à des personnalités qualifiées, non nécessairement élues et les présidents de commissions rapporteront les débats en conseil municipal. Chaque commission aura un président et avec l'aide logistique du Secrétariat Général, Monsieur le Maire souhaite que ces commissions soient véritablement vivantes.*

*Monsieur LAUERIERE constate qu'effectivement si la proportionnelle était appliquée, la majorité ne serait «qu'entre-elle» et les commissions n'auraient plus grand intérêt.*

*Il souhaiterait pouvoir assurer une présence de son groupe politique quand le membre prévu dans la commission est indisponible.*

*Monsieur le Maire répond que cela ne posera pas de problème et que cela sera repris par le futur règlement intérieur.*

*Monsieur le Maire procède alors à la désignation des membres de chaque commission, Messieurs LAUERIERE et LIEVIN intervenant ponctuellement pour donner le nom du représentant de leur groupe dans ces commissions*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 1/1**

**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE SAINT ANDRE AUPRES DE LMCU**

La Communauté Urbaine de Lille, regroupant 85 communes, est constituée d'un Conseil de Communauté composé de 170 Conseillers.

Par courrier en date du 13 mars 2008, Monsieur Le Président de Lille Métropole Communauté Urbaine a attiré l'attention de la ville sur l'urgence de nommer le Conseiller Communautaire de la Commune de Saint André.

La Commune de Saint André dispose d'un siège au sein de ce Conseil Communautaire.

Aussi, il vous est proposé la candidature de **Monsieur Olivier HENNO**, Maire de Saint André.

*Monsieur le Maire fait remarquer que la ville de Saint-André fait partie des communes où le représentant de la commune, représente le plus d'habitants : il y a des communes de moins de 1 000 habitants représentées par une personne et de même, dans les grandes villes un conseiller communautaire représente 7 à 8000 habitants.*

*Monsieur LAUERIERE signale que dans toutes les instances où c'est la majorité qui est représentée, son groupe politique s'abstiendra.*

*Monsieur LIEVIN intervient pour dire qu'aux vues des alliances passées avec la ville de Lille et celles au Conseil Général avec le vote du budget, en particulier, l'augmentation de 5% et le vote du Président du Conseil Général, il s'abstiendra sur cette délibération.*

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 1/2****OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SIVOM ALLIANCE NORD OUEST**

La Ville de Saint André est adhérente au SIVOM Alliance Nord Ouest.

Elle est représentée au Comité Syndical par :

- 6 délégués titulaires,
- 6 délégués suppléants

Ils suivent le sort du Conseil Municipal quant à la durée de leur mandat.

Sont candidats :

Titulaires :

- **Olivier HENNO**
- **Thérèse DUTRIAUX**
- **Eric MIELKE**
- **Jean-Pierre EURIN**
- **Pascale LAHOUSTE**
- **Rudy DELAPLACE**

Suppléants :

- **Thérèse BAUDE**
- **Daniel BOUCAUT**
- **Christelle DELEBARRE**
- **Philippe CALAIS**
- **Elisabeth MASSE**
- **André DUBREUCQ**

*Monsieur le Maire précise qu'au sein du SIVOM la désignation ne se fait pas à la proportionnelle mais au scrutin majoritaire. Il propose aujourd'hui une désignation provisoire pour que l'équipe majoritaire bénéficie de toutes ses forces jusqu'aux élections du Président et des Vices-Présidents. Il sera ensuite proposé à la liste « St André Devant St André Demain » d'être représentée par un suppléant.*

*Monsieur LAUERIERE assure que dans cette attente, il y aura du public lors des réunions du SIVOM*

<b>ADOPTÉE 27 VOIX POUR 5 ABSTENTIONS</b>
---

**QUESTION N° 1/3****OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DES COMMUNES AU COMITE SYNDICAL DU SMGDV (SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE LILLE METROPOLE)**

Par délibération en date du 21 novembre 2001, la Ville de Saint André a adhéré au SMGDV (Syndicat Mixte des Gens du Voyage Lille Métropole).

Conformément aux statuts du syndicat mixte, il convient de désigner deux représentants du conseil municipal au sein du comité syndical qui administre le syndicat mixte.

Il vous est donc proposé les candidatures suivantes :

- Titulaire : **Olivier HENNO**
- Suppléant : **Rudy DELAPLACE**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 1/4****OBJET : DESIGNATION Du DELEGUE DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE ENM (ESPACE NATUREL METROPOLITAIN)**

Par délibération en date du 27 mars 2002, la Ville de Saint André a adhéré au syndicat mixte ENM (Espace Naturel Métropolitain).

Conformément aux statuts du syndicat mixte, il convient de désigner 1 représentant du conseil municipal au sein du comité syndical qui administre le syndicat mixte.

Il vous est donc proposé la candidature de **Eric MIELKE**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 1/5****OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS**

La Ville de Saint André est adhérente au Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs.

Conformément aux statuts du syndicat intercommunal, il convient de désigner 2 représentants du conseil municipal au sein du comité syndical qui administre le syndicat intercommunal.

Il vous est donc proposé les candidatures suivantes :

Titulaire : **Christophe LYOEN**

Suppléant : **Roselyne DEBLONDE**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 1/6****OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SICAVIE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE CADRE DE VIE)**

La Ville de Saint André est adhérente au Syndicat Intercommunal pour le Cadre de Vie (SICAVIE).

Conformément aux statuts du syndicat intercommunal, le maire, **Olivier HENNO** est membre de droit,

Il convient de plus de désigner :

- un délégué titulaire,
- un délégué suppléant, qui sera appelé à siéger au Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Il vous est donc proposé les candidatures suivantes :

Titulaire : **Francis BAEKELANDT**

Suppléant : **Martine DEMUYS**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 1/7**

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM VILLE RENOUVELEE**

En qualité d'actionnaire de la SEM Ville Renouvelée, la ville de Saint-André dispose d'un siège d'administrateur au sein du Conseil d'administration de cette société d'économie mixte.

Il convient aujourd'hui, de désigner le représentant de la ville au sein du Conseil d'administration de la SEM Ville Renouvelée.

Il vous est proposé la candidature de **Jean-Pierre EURIN**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 1/8**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIVOM METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE**

Par délibération en date du 30 novembre 2006, la Ville de Saint André a adhéré au SIMERE (SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et de Distribution d'Énergie).

Conformément aux statuts du syndicat, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants du conseil municipal au sein du comité syndical qui administre le SIMERE.

En cas d'empêchement d'un ou plusieurs délégués titulaires, les délégués suppléants siègent au Comité avec voix délibérative.

Il vous est donc proposé les candidatures suivantes :

Délégués Titulaires :

- **Olivier HENNO**
- **Eric MIELKE**

- Délégués Suppléants :

- **Francis BAEKELANDT**
- **André DUBREUCQ**

<b>ADOPTÉE 27 VOIX POUR 5 ABSTENTIONS</b>
---

**QUESTION N° 2/1**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale est présidé par Monsieur Le Maire et comprend en nombre égal 8 membres au plus et 4 membres au moins élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par Monsieur Le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menés dans la commune.

Monsieur Le Maire étant Président de droit,

Il vous est proposé de fixer le nombre de membres du Conseil Municipal à 8 en appliquant les règles de proportionnalité.

Il vous est proposé les candidatures suivantes :

- **Elisabeth MASSE**
- **Eric MIELKE**
- **Bernard MAGRO**
- **Anny CAGNON**
- **Thérèse BAUDE**
- **Marie-Hélène FOLLET**
- **Claude WASILKOWSKI**
- **Hélène PARRA**

*Monsieur le Maire signale que le nombre des délégués du CCAS est de huit membres (au lieu de cinq) pour permettre la représentation de la liste de « St André Demain, St André Devant ».*

**ADOPTÉE 31 VOIX POUR  
1 ABSTENTION (JM LIEVIN)**

**QUESTION N° 2/2**

**OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPSM (ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE)**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale, il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Santé Mentale.

Il vous est proposé la candidature de **Thérèse VIEMON**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 2/3**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « SOINS A DOMICILE »**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « Soins à Domicile », il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de cette association, Monsieur Olivier HENNO, maire, étant membre de droit.

Il vous est proposé les candidatures de :

- **Thérèse DUTRIAUX**
- **Thérèse BAUDE**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 2/4****OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION OSLO (ORGANISME SOCIAL DE LOGEMENT)**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « OSLO », il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de cette association.

Il vous est proposé la candidature de **Elisabeth MASSE**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 2/5****OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION IEF (INITIATIVE EMPLOIS FAMILIAUX)**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « IEF » (Initiatives Emplois Familiaux), il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cette association.

Il vous est proposé la candidature de **Thérèse DUTRIAUX**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 2/6****OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION SAS FORMATION**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « SAS FORMATION », il convient de désigner 3 représentants du Conseil Municipal au sein de cette association.

Il vous est proposé les candidatures de :

- **Bernard MAGRO**
- **Marie-Hélène FOLLET**
- **Martine DEMUYS**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 2/7****OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE METROPOLE NORD OUEST »**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « MISSION LOCALE METROPOLE NORD OUEST », il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de cette association.

Il vous est proposé les candidatures de :

- Titulaire : **Rudy DELAPLACE**
- Suppléant : **Daniel BOUCAUT**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 2/8**

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CLIC METROPOLE NORD OUEST (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION)**

Conformément aux statuts de CLIC METROPOLE NORD OUEST (Centre Local d'Information et de Coordination), il convient de désigner un membre du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de cette structure.

Il vous est proposé la candidature de **Anny CAGNON**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 3/1**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION CAP (COORDINATION, ACTIONS, PROJETS)**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « CAP » (Coordination, Actions, Projets), il convient de désigner trois représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cette association.

Il vous est proposé les candidatures de :

- **Pascale LAHOUSTE**
- **Marie-Hélène FOLLET**
- **Thérèse VIEMON**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 3/2****OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE D'AIDE AUX PROJETS DES JEUNES**

Par délibération en date du 31 janvier 2002, a été créé un Comité d'Aide aux Projets des Jeunes.

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les 3 membres du Conseil Municipal participant au comité d'Aide aux Projets des Jeunes, composé également des personnes suivantes :

- Le Président de Léo Lagrange ou son représentant,
- Le Président de la MJC ou son représentant,
- La Directrice du CCAS ou son représentant,
- Le Responsable d'Antenne de la Mission Locale de Saint André ou son représentant,
- Un représentant du Service jeunesse de la Ville,
- La Directrice de CAP ou son représentant,
- Un représentant de l'UTPAS de la Madeleine

Il vous est proposé les candidatures de :

- **Rudy DELAPLACE**
- **Jonathan RENARD**
- **Jean-Luc BONTE**

<b>ADOPTÉE 27 VOIX POUR 5 ABSTENTIONS</b>
---

**QUESTION N° 3/3****OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES INSTANCES DU COLLEGE JEAN MOULIN**

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal siégeant dans les instances du collège Jean Moulin.

Au Conseil d'Administration :

- **Rudy DELAPLACE**

A la Commission Permanente :

- 1 titulaire : **Rudy DELAPLACE**
- 1 suppléant : **Christophe LYOEN**

Au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté :

- **Christophe LYOEN**

A la Commission Projets d'Etablissement :

- **Christophe LYOEN**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 3/4**

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL DES VERTES  
FEUILLES**

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux membres du Conseil Municipal représentant la Ville au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel des Vertes Feuilles.

Il vous est proposé les candidatures de :

- **Rudy DELAPLACE**
- **Christophe LYOEN**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 3/5****OBJET : NOMINATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR DE L'USSA (UNION SPORTIVE DE SAINT ANDRE)**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « USSA » (Union Sportive de Saint André), il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal, dont l'Adjoint aux Sports, au sein du Comité Directeur de cette association.

Il vous est proposé les candidatures de :

- **Jean-Pierre EURIN, Adjoint aux Sports**
- **Roselyne DEBLONDE**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 3/6****OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLE**

Conformément au décret n° 90-788 du 6 septembre 1990, il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Ecole.

Il vous est proposé les candidatures suivantes :

- Le Maire, **Olivier HENNO** ou son représentant **Rudy DELAPLACE**
- **Thérèse VIEMON**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 4/1****OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MJC (MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE)**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « MJC » (Maison des Jeunes et de la Culture), il convient de désigner, outre Monsieur Olivier HENNO, Maire, membre de droit, trois représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cette association.

Il vous est proposé les candidatures de :

- **Christelle DELEBARRE**
- **Rudy DELAPLACE**
- **Jonathan RENARD**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 4/2****OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « VIVRE A SAINTE HELENE »**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « Vivre à Sainte Hélène », il convient de désigner, un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cette association.

Il vous est proposé la candidature de **Rudy DELAPLACE**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 4/3****OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ARCHIPEL**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « ARCHIPEL », il convient de désigner, un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cette association.

Il vous est proposé la candidature de **Thérèse BAUDE**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 4/4****OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION SAINT ANDRE -WIELICZKA**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « Saint André Wiéliczka », il convient de désigner quatre représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cette association.

Il vous est proposé les candidatures de :

- **André DUBREUCQ**
- **Alain BRICOUT**
- **Claude WASILKOWSKI**
- **Ghislaine CAVROT**

**ADOPTÉE 31 VOIX POUR et  
1 ABSTENTION (JM LIEVIN)**

**QUESTION N° 4/5****OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE DORMAGEN – NIEVENHEIM »**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « Les Amis de Dormagen - Nievenheim », il convient de désigner neuf représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cette association.

Il vous est proposé les candidatures de :

- **Alain BRICOUT**
- **André DUBREUCQ**
- **Claude WASILKOWSKI**
- **Eric MIELKE**
- **Philippe CALAIS**
- **Jonathan RENARD**
- **Jean Michel LIEVIN**
- **Ghislaine CAVROT**
- **Hélène PARRA**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 4/6****OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « DES RESIDENCES DES VERTES FEUILLES ET 2EME DB »**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale et conformément aux statuts de l'association « Des Résidences des Vertes Feuilles et 2<sup>ème</sup> D.B », il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cette association.

Il vous est proposé la candidature de **Rudy DELAPLACE**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 5/1****OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SOUS COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA SECURITE DANS LES ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale, il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de la Sous Commission Départementale pour la Sécurité dans les ERP (Etablissements recevant du public).

Il vous est proposé les candidatures de :

- **Francis BAEKELANDT**
- **Pascale LAHOUSTE**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 5/2****OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'ARRONDISSEMENT POUR L'ACCESSIBILITE**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale, il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Arrondissement pour l'Accessibilité.

Il vous est proposé les candidatures de :

- **Francis BAEKELANDT**
- **Jean-Pierre EURIN**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 6/1****OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

Lors de la séance du 16 novembre 2001, le Conseil de Communauté a adopté à l'unanimité la délibération relative à la mise en place de la Commission d'Evaluation des transferts de charges suite à l'instauration de la Taxe Professionnelle unique, en application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, codifiée au paragraphe IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Cette Commission est composée de membres des Conseils Municipaux des Communes concernées selon les modalités suivantes : la Commission comprend 170 membres, la représentation des Conseils Municipaux des Communes membres est la même que celle retenue pour constituer le Conseil de la Communauté Urbaine, soit, pour la Commune de Saint André : 1 représentant.

Il vous est donc proposé de désigner **Olivier HENNO** comme représentant de la Ville au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges.

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 6/2****OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DES IMPOTS**

La Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou un Adjoint Délégué comprend des membres titulaires et des membres suppléants dont le nombre est fixé par l'article 1650 du Code Général des Impôts soit huit titulaires et huit suppléants l'un des commissaires dans chaque liste devant être domiciliée hors de la Commune.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils et être inscrits aux rôles d'impôts locaux de la Commune.

Leur nomination est prononcée par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Il vous est proposé les personnes suivantes :

DANS LA COMMUNE :

Titulaires

- Claude WASILKOWSKI
- Philippe CALAIS
- Michel KRISINE
- Thérèse VIEMON
- Thérèse BAUDE
- Pascale LAHOUSTE
- Elsa MATON
- Daniel BOUCAUT
- André DUBREUCQ
- Alain BRICOUT
- Doriane SILARD
- Christelle DELEBARRE
- Roger LEMAIRE
- Esteban GARCIA

Suppléants

- Patrick COLART
- Grégoire LEBIKI
- Maxime LACOSTE
- Nelly RICHARD
- Jeanine COQUELLE
- Marie-Pierre LERMINET
- Gérard ROHART
- Anny CAGNON
- Jean-Luc BONTE
- Thérèse DUTRIAUX
- Jean TALMAN
- Géraldine MELON
- Philippe VANHERSECKE
- Monique VERDON

HORS COMMUNE :

Titulaires

- Christian CALONNE
- Jacques WAUQUIER

Suppléants

- Anthony POLVERINI
- Alain BOSSAERT

<p><b>ADOPTÉE 31 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (JM LIEVIN)</b></p>
--

**QUESTION N° 7/1**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale, il convient de désigner les 10 représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est rappelé que cette commission présidé de droit par Monsieur Le Maire comprend en outre :

- Le Président de l'USSA ou son représentant,
- Le Président de la MJC ou son représentant,
- Le Président du Conseil des Parents d'élèves Yser-Peupliers ou son représentant,
- Le Président de l'Association des Parents d'élèves de l'école Saint Joseph ou son représentant.

Il vous est proposé les candidatures suivantes :

- **Rudy DELAPLACE**
- **Jean-Luc BONTE**
- **Jonathan RENARD**
- **Thérèse BAUDE**
- **Christophe LYOEN**
- **Elsa MATON**
- **Géraldine MELON**
- **Christelle DELEBARRE**
- **Hélène PARRA**
- **Sylvain BILLAU**

**ADOPTÉE 31 VOIX POUR et  
1 ABSTENTION (JM LIEVIN)**

**QUESTION N° 7/2**

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

L'article L 1411-5 du CGCT prévoit la constitution d'une commission spécifique en matière de délégation de Services Publics.

Le principe retenu est celui de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Les membres sont au nombre de 5 en plus du maire, membre de droit,

**Il vous est proposé les candidatures de :**

**TITULAIRES**

- 1) **Thérèse VIEMON**
- 2) **Rudy DELAPLACE**
- 3) **Bernard MAGRO**
- 4) **Jonathan RENARD**
- 5) **Hélène PARRA**

**SUPPLEANTS**

- 1) **Christophe LYOEN**
- 2) **Jean-Luc BONTE**
- 3) **Géraldine MELON**
- 4) **Christelle DELEBARRE**
- 5) **Sylvain BILLAU**

**ADOPTÉE 31 VOIX POUR et  
1 ABSTENTION (JM LIEVIN)**

**QUESTION N° 8/1****OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CISPD (COMITE INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE)**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale, il convient de désigner trois représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Il vous est proposé les candidatures de :

- **Pascale LAHOUSTE**
- **Roselyne DEBLONDE**
- **André DUBREUCQ**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 9/1****OBJET : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DE « DEFENSE ET SECURITE CIVILES »**

A l'occasion du renouvellement de l'Equipe Municipale, il convient de désigner le représentant du Conseil Municipal en charge des questions de défense et sécurité civiles qui sera le partenaire privilégié du SIRACED PC (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile) chargé, entre autres missions, de gérer les crises de quelque nature que ce soit et d'impulser la sensibilisation et la formation des autres élus ainsi que l'information de la population.

Il vous est proposé la candidature de **Pascale LAHOUSTE**

**ADOPTÉE 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS**

**QUESTION N° 9/2****OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DE MAITRISE D'OEUVRE**

A l'occasion du renouvellement de l'équipe municipale, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal à la commission d'Appels d'Offres de Maîtrise d'œuvre qui sera composée de la façon suivante :

Le Maire ou son représentant **JEAN- PIERRE EURIN**

**Titulaires**

- **Daniel BOUCAUT**
- **Francis BAEKELANDT**
- **Elsa MATON**
- **Thérèse BAUDE**
- **Paul LAUERIERE**

**Suppléants**

- **Alain BRICOUT**
- **Jean- Luc BONTE**
- **Christophe LYOEN**
- **Anny CAGNON**
- **Jean Michel LIEVIN**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 9/3****OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

A l'occasion du renouvellement de l'équipe municipale, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal à la commission d'Appels d'Offres des Collectivités Territoriales qui sera composée de la façon suivante :

Le Maire ou son représentant **Monsieur Jean Pierre EURIN**

**Titulaires**

- **Daniel BOUCAUT**
- **Francis BAEKELANDT**
- **Elsa MATON**
- **Thérèse BAUDE**
- **Paul LAUERIERE**

**Suppléants**

- **Alain BRICOUT**
- **Jean- Luc BONTE**
- **Christophe LYOEN**
- **Anny CAGNON**
- **Jean Michel LIEVIN**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Toutes les questions à l'ordre  
du jour ayant été abordées  
La séance est levée à 20h00**